



Toucher et Discipline Appropriés

NAD Ressources Pour la Sécurité des Ministères de la Jeunesse

TOUCHER APPROPRIÉ

- a. Toujours demander la permission d'un enfant avant de le/la toucher physiquement, même lorsqu'il répond à une blessure ou à un problème. Ceci est particulièrement vrai pour toutes les zones qui seraient normalement couvertes par un T-shirt et/ou des shorts (si une blessure se trouve dans cette zone, assurez-vous qu'un autre adulte travaille avec vous pendant que les soins sont fournis.)
- b. Les bénévoles ne doivent pas se livrer à un contact physique inapproprié de quelque nature que ce soit – y compris le jeu physique rugueux, la réprimande physique et la chahut (cela ne devrait pas empêcher le contact approprié dans les situations où il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bien-être d'un enfant).
- c. Affirmez les enfants avec le toucher approprié en gardant des Étreintes brèves et «épaule-à-épaule» ou «d'un côté à l'autre.» Toujours garder les mains au (pas en dessous) le niveau de l'épaule. Le baiser d'un soignant doit être au front ou à la joue seulement – pas ailleurs. Pour les petits enfants qui aiment s'asseoir sur vos genoux, encouragez-les à s'asseoir à côté de vous.

DISCIPLINE APPROPRIÉE

- a. Toute discipline administrée doit se faire dans le contact visuel d'un autre adulte. Toute forme de punition physique des enfants n'est en aucun cas autorisée.
- b. L'abus verbal des enfants ou le fait de raconter des plaisanteries de nature sexuelle en présence d'enfants est inacceptable.

LE RESPECT DES ENFANTS

- a. Le besoin d'intimité des enfants doit être respecté en tout temps. Des soins particuliers doivent être pris en ce qui concerne la protection de la vie privée lorsque les jeunes se trouvent dans des endroits tels que les zones changeantes, les piscines, les douches et les toilettes.
- b. Les photographies d'enfants ou de jeunes ne doivent jamais être prises lorsqu'elles sont dans des zones changeantes (par exemple, dans un vestiaire ou dans une salle de bains).
- c. Les tâches de nature personnelle (par exemple, l'aide à la toilette, au lavage ou au changement de vêtements) ne doivent pas être effectuées pour les enfants ou les jeunes s'ils peuvent entreprendre eux-mêmes ces tâches.

COMPORTEMENT DES VOLONTAIRES

- a. Un laps de temps disproportionné ne doit pas être dépensé avec un enfant en particulier ou un groupe d'enfants.
- b. Les volontaires ne peuvent en aucun cas donner de l'alcool, du tabac ou de la drogue aux enfants ou aux jeunes.
- c. L'alcool, le tabac ou les drogues ne doivent pas être utilisés par une personne sur les lieux de l'église ou pendant une activité sponsorisée.
- d. Seule la langue adaptée à l'âge, le matériel sur les produits médiatiques (tels que les téléphones portables, l'Internet, la vidéo) et les activités doivent être utilisés pour travailler avec les enfants et les jeunes (le matériel sexuellement explicite ou pornographique n'est jamais acceptable).

Pour plus d'informations, visitez - <http://adventistyouthministries.org/safety-resources>